

Séance plénière du **11 avril 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **onze** du mois d'avril à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 avril 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise Crottet-Figeat - Mme Nathalie LIEBARD - M. André SZYMANSKI - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Michel RENAUD - Mme Florence GUILLAUME

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Patrick PONSONNAILLE à M. Alain DEDISSE  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Denis HOUCHOT  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS  
M. Benjamin MASI à Mme Françoise Crottet-Figeat  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Jocelyne VERNAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour les travaux de mises en défens auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Bourgogne-Franche-Comté**

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

L'un des enjeux majeurs identifié dans le cadre du Contrat Territorial est la nécessité de restaurer l'état morphologique des milieux aquatiques. La morphologie des cours d'eau du territoire présente une forte dégradation en raison des anciens travaux hydrauliques qui ont été réalisés, d'une part, et les pratiques agricoles liées au bétail, d'autre part.

En effet, l'activité agricole est très présente sur le périmètre du Contrat Territorial. La céréaliculture représente 40 % de la Surface Agricole Utile (SAU) et la polyculture élevage 46%. Les prairies pâturées se trouvent principalement dans les vallées et bordent les rivières. Au droit de ces zones, plusieurs problèmes se posent :

- Le piétinement répété cause une dégradation de la berge et d'une partie du lit mineur ainsi que la mise en suspension des sédiments fins provoquant des problèmes de colmatage du fond du lit.
- Le contact du bétail avec le milieu ainsi que les déjections dans le cours d'eau peuvent induire une dégradation de la qualité de l'eau et présenter un risque sanitaire pour les bêtes.

Les impacts du piétinement du bétail sur les cours d'eau peuvent être fortement diminué par l'installation d'une clôture en bordure de cours d'eau de manière à éviter la divagation du bétail dans le milieu, tout en aménageant des points d'abreuvement et de franchissement de cours d'eau afin de maintenir l'activité pastorale qui s'exerce sur la parcelle.

Le plan de financement de 2024 serait le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Installation de clôture et aménagements agricoles	49 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	30 571 €
Restauration de berge (morphologie, ripisylve...)	12 142 €	Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	18 342 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>61 142 €</b>	Collectivités (20%)	24 457 €
<b>TVA (20%)</b>	<b>12 228 €</b>		
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>73 370 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73 370 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 11

Votants : 49

Pour : 49

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 058-200067916-20240411-2024\_11\_04\_08-DE



Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Jocelyne VERNAUX, secrétaire de séance